



Des mesures pour éviter les problèmes de liquidités stabilisent les PME

economiesuisse salue l'ordonnance édictée en urgence par le Conseil fédéral afin d'atténuer les conséquences économiques de la pandémie du coronavirus, ainsi que les mesures de coordination. Notre organisation est convaincue que ces mesures permettront d'éviter une réaction en chaîne négative. Les finances solides de la Confédération et la stabilité de la place financière permettent à la Suisse de faire face à cette crise.

Le Conseil fédéral a concrétisé son annonce du vendredi 20 mars 2020 en adoptant aujourd'hui une ordonnance urgente qui donne aux entreprises suisses largement accès aux cautionnements. economiesuisse considère que ces mesures sont pertinentes et permettent d'éviter des problèmes de liquidités. L'ordonnance introduit deux nouveaux instruments: premièrement, la Confédération garantit à 100% les emprunts jusqu'à 500 000 francs. Les banques peuvent les verser aux PME rapidement et sans bureaucratie. Ces prêts sont sans intérêt. Deuxièmement, au-delà de cette limite, la Confédération garantit à hauteur de 85% les emprunts jusqu'à 20 millions de francs au maximum, à un taux d'intérêt de 0,5%. Cette solution est généreuse pour les débiteurs. Des montants supérieurs sont possibles pour les cas de rigueur, mais ceux-ci devront être approuvés par la Confédération au cas par cas.

Des aides sous conditions

Les cautionnements sont liés à une série de conditions restrictives. Ils sont accessibles seulement aux entreprises avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à

500 millions de francs. Les prêts obtenus ne peuvent être affectés à de nouveaux investissements. Les entreprises ne peuvent pas non plus distribuer de dividendes, rembourser des apports en capital ou refinancer d'autres emprunts. La Banque nationale suisse soutient les mesures de la Confédération en mettant à la disposition des banques un nouvel outil de refinancement. Celui-ci leur permet de retirer des liquidités auprès d'elle en échange du dépôt des emprunts cautionnés par la Confédération.

Ces facilités étant mises à disposition rapidement, les banques pourront débloquer des crédits dès demain et éviter ainsi que des entreprises rencontrent des problèmes de liquidités. Dans la situation actuelle, Rudolf Minsch, chef économiste d'economiesuisse, estime qu'il est décisif d'éviter des réactions en chaîne négatives: «Si un grand nombre d'entreprises ne peuvent payer leurs factures faute de liquidités, d'autres entreprises seront à leur tour en difficulté. L'action résolue de la Confédération permet d'éviter cette réaction en chaîne et de stabiliser l'économie.»

L'obligation de rembourser prévient les abus

L'obligation de rembourser les prêts est correcte aux yeux d'economiesuisse. Sans cette obligation, le risque d'abus serait énorme, en particulier pour de petits montants qui ne font pas l'objet d'un contrôle. Cela dit, on ne pourra pas éviter, au vu des faibles intérêts exigés, que des prêts soient demandés qui ne pourront être remboursés dans l'intervalle prévu de cinq ans, car certaines entreprises auront fait faillite.

L'excellente coordination des acteurs concernés (Confédération, BNS, banques, Finma) permet à la Suisse d'agir rapidement et de manière compétente dans cette crise. Cette période difficile montre aussi les avantages que représente pour la Suisse un système financier stable.